



Morlaix Communauté
Séance du lundi 5 octobre 2026
Délibération D26-134

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 29 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de représentations : 1

Nombre de votants : 49

Secrétaire de séance : Marion Picart

Étaient présents : **Botzorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Eric Cloarec **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquéholé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Julie Hamon **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Birel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski, Sandrine Le Feur **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Était représenté par : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h par Delphine Masson

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Valérie Scattolin à Nathalie Barnet

Était absent excusé : **Henvic** : Anne-Lise Jacq, **Plouigneau** : Yves Jouan, **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret.

Avenant de prorogation de la convention de partenariat entre Morlaix Communauté et l'Université de Bretagne Occidentale (2026)

Projet de territoire Trajectoire 2030

Orientation stratégique n° 14 "Identifier les besoins de compétences sur le territoire : rendre attractifs les métiers en tension et adapter l'offre de formation"

Rapporteur : Julie Hamon

Le Conseil de Communauté du 25 septembre 2017 a approuvé la mise en place d'une convention de partenariat entre Morlaix Communauté et l'UBO dans la perspective de faire du site universitaire de Morlaix un lieu complémentaire et indispensable au développement équilibré de l'enseignement supérieur de l'Ouest de la Bretagne.

Les deux parties partagent toujours cet objectif commun et poursuivent les engagements fléchés dans la convention initiale 2017 – 2020 autour de 4 thématiques, à savoir :

- Le développement universitaire et l'offre de formation
- Une ouverture vers le monde économique et le territoire
- L'intégration de l'université au sein du projet d'agglomération de la Manufacture
- Les actions autour de la vie étudiante

Cette convention a ensuite été reconduite pour 3 ans pour arriver à échéance au 31 décembre 2023.

Pour concrétiser ce partenariat, Morlaix Communauté s'est engagée à verser une subvention de fonctionnement à l'UBO, destinée à l'IUT Brest-Morlaix. Initialement fixée à 35 000 € par an, cette participation financière a été réévaluée à la hausse à hauteur de 40 000 € pour la période 2024-2025, en raison du contexte économique difficile. Ce dernier, marqué par une succession de crises (sanitaire, géopolitique, etc.), a entraîné une hausse des coûts, notamment énergétiques, impactant fortement les charges d'exploitation des sites universitaires.

Des discussions sont actuellement en cours concernant le développement de nouveaux projets de formation portés par l'IUT sur le site de Morlaix. En attendant l'aboutissement de ces échanges, il est proposé de proroger la convention de partenariat par un troisième avenant pour une période de 01 an jusqu'au 31 décembre 2026, avec une participation financière de Morlaix Communauté à l'UBO inchangée (à hauteur de 40 000 € par an).

Vu la Convention de partenariat entre Morlaix Communauté et l'UBO 2017-2020 du 29 novembre 2017,

Vu les deux avenants à la convention de partenariat, respectivement en date du 12 mai 2022 et du 20 janvier 2025,

Vu le projet de territoire Trajectoire 2030 : Orientation Stratégique 15 « Accueillir et aider les porteurs de projets »,

Considérant que les crédits sont inscrits au Budget principal, section de fonctionnement, gestionnaire DEV_FILIER, nature 657382, fonction 23, service ESUP ; et sous réserve de l'approbation du budget 2026 par le Conseil de Communauté ;

Vu l'avis favorable de la Commission Économie – Tourisme & attractivité – Enseignement Supérieur – Piscines du 07 septembre 2026 ;

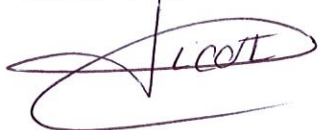
Il est proposé au Conseil de Communauté :

- de proroger la convention de partenariat avec l'Université de Bretagne Occidentale jusqu'au 31 décembre 2026,
- d'accorder une participation financière de 40 000 € par an à l'UBO sous forme de subvention de fonctionnement pour affectation à l'IUT Brest-Morlaix,
- de poursuivre le versement de la subvention selon les modalités prévues dans la convention initiale,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant de prorogation.

Après en avoir délibéré,

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Marion Picart



Le Président,
Jean-Paul Vermot

